

UNION POUR LA MEDITERRANEE

Agenda de la Formation professionnelle

GOVERNANCE

Le présent document résume les échanges du groupe de pilotage tripartite constitué de Maurice Mézel du Ministère du Travail, Guillermo Mimiça de l'UIMM/CODIFOR et Philippe Réau de la CFDT. Il a fait l'objet d'un certain nombre d'échanges avec des partenaires sociaux des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Sommaire

1 – CONTEXTE

- 1.1 - Les réunions ministérielles Emploi-Travail-Formation
- 1.2 - Développements récents

2 - GOUVERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2.1 – Une priorité
- 2.2 – Quelle stratégie ?
- 2.3 – Quelle « Gouvernance » ?
- 2.4 – Quelles missions concrètes ?

3-LE PROJET « GOUVERNANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE »

- 3.1 – Méthodologie de travail
- 3.2 – Public-cible
- 3.3 – Elargissement du Groupe de Travail « Gouvernance »
- 3.4 – Mise en place d'une première action

UNION POUR LA MEDITERRANEE - UpM

AGENDA DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1 - CONTEXTE

Dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, la Conférence des Chefs d'Etat, réunie à Paris le 13 juillet 2008, a repris les objectifs dessinés par les ministres des Affaires étrangères du partenariat euro-méditerranéen (Lisbonne 5 et 6 novembre 2007) selon lesquels la création d'emplois et la modernisation des marchés du travail figurent parmi les défis les plus urgents à relever dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges ainsi que par la crise économique.

1.1 – Les réunions ministérielles Emploi-Travail-Formation

En novembre 2008, le Royaume du Maroc a accueilli à Marrakech, la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le travail et l'emploi, consacrée au développement du capital humain et visant à promouvoir la création d'emplois, la modernisation des marchés du travail et le travail décent.

C'est dans un double contexte marqué d'une part, par des problèmes structurels liés aux déséquilibres démographiques, à la faiblesse des investissements et au manque de couverture sociale et d'autre part, par la crise financière internationale et ses conséquences sur l'emploi que les partenaires sociaux euro-méditerranéens et les ministres chargés de l'emploi et du travail ont décidé d'un cadre d'action intégrant une dimension sociale dans le projet euro-méditerranéen.

Tous ont jugé que la crise actuelle imposait la poursuite des réformes engagées, en vue d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, l'investissement dans la formation, la création d'entreprises, la modernisation des PME et l'amélioration des politiques sociales, notamment par l'engagement dans le développement du « travail décent », selon la définition et l'agenda de l'Organisation internationale du travail.

Le **dialogue social** est alors apparu comme une exigence incontournable. Les partenaires sociaux ont clairement exprimé le souhait d'être impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'emploi et de travail. Ils ont souhaité être associés au pilotage des grands projets de l'Union pour la Méditerranée. Ce message a bien été entendu des ministres, qui ont invité les partenaires sociaux à s'engager dans un "forum euro-méditerranéen de dialogue social".

Trois objectifs ont été désignés par les Ministres de l'Emploi, du Travail et de la Formation :

- **Créer davantage d'emplois de meilleure qualité**, pour réduire le chômage et relever les défis démographiques simultanés de la croissance des populations en âge de travailler au Sud, et du vieillissement au Nord ;
- **Améliorer l'employabilité** pour relever le défi de l'économie de la connaissance et investir dans le capital humain (éducation, formation, accompagnement à la mobilité professionnelle,...) ;
- **Promouvoir le « travail décent »** au sens de l'OIT (travail librement entrepris, protection sociale, respect des droits au travail et dialogue social) comme fil directeur d'action, pour les Etats du Nord comme pour les Etats du Sud.

Le cadre d'action devant également aborder les questions transversales touchant à :

- La promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- L'intégration des jeunes dans les emplois productifs et formels ;
- Une stratégie de transformation de l'emploi informel en emploi formel ;
- La gestion de la migration professionnelle, compte tenu des besoins des deux côtés de la Méditerranée, dans un objectif de développement durable.

Par ailleurs, suite à la réunion de Marseille (décembre 2008) un « **agenda de la formation professionnelle en Méditerranée a été adopté**. Il prévoit plusieurs groupes de travail dont l'un porte sur la **Gouvernance des politiques et des moyens de la formation professionnelle**. Ce chantier est conduit par la Délégation aux affaires européennes et internationales du Ministère du Travail avec des représentants des partenaires sociaux (en l'occurrence CFDT et UIMM) et en partenariat avec plusieurs pays méditerranéens.

1.2 - Développements récents

La réunion du groupe de suivi en novembre dernier à Bruxelles, co-présidée par la France et l'Egypte a permis d'approfondir plus concrètement un certain nombre de sujets concernant la situation des jeunes, les questions migratoires, les besoins en matière de renforcement des systèmes d'intermédiation de l'emploi, la formation professionnelle, la santé et la sécurité au travail.

L'organisation du premier forum de dialogue social le 11 mars dernier à Barcelone a marqué également une étape dans le processus de renforcement de l'UpM. Dans un souci de pragmatisme, ce Forum a décidé de poursuivre ses travaux sur le sujet commun aux pays du Nord et du Sud concernant la formation professionnelle et l'emploi des jeunes.

2 – GOUVERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

2.1 – Une priorité

Parmi les priorités d'action mises en avant à l'occasion de ces réunions, la Formation professionnelle constitue un enjeu particulier. En effet, la Formation professionnelle sert des objectifs de développement économique et social des pays en ce qu'elle constitue un facteur d'attractivité pour l'investissement ; elle offre aussi des possibilités de développement personnel par l'accès à l'emploi qualifié et par la valorisation des compétences des personnes. Elle est à la fois une condition de la compétitivité et de l'équité sociale dans des contextes de développement et de défis démographiques particulièrement importants. Cela conduit à amplifier les réformes en cours et à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Les différentes stratégies de réforme de la formation professionnelle adoptées par les pays du Sud de la Méditerranée ces dernières années visent à répondre à des défis majeurs :

- Accompagner les investissements des entreprises par des politiques de qualification des ressources humaines conformes aux évolutions technologiques et managériales, de manière à attirer des investisseurs et à introduire de la valeur ajoutée.

- Mettre en place des politiques, programmes et projets dans les domaines de la formation professionnelle, tenant compte de la demande des secteurs économiques et du marché de l'emploi.
- Créer les conditions d'un développement social et humain par l'accès à l'emploi qualifié, et par la mobilité sociale et géographique ainsi que par le renforcement de politiques de solidarité adossées au monde du travail.

Concrètement, la conduite des réformes pose des questions de moyens et d'acteurs, des questions de stratégie et de capacités de mise en œuvre.

2.2 - Quelle stratégie ?

Depuis plusieurs années, les bailleurs mettent en avant la nécessité de réformer le pilotage de l'éducation et de la formation en organisant le pilotage par la demande.

Ce principe partagé par les responsables gouvernementaux, les partenaires économiques et sociaux de l'UpM est en effet une condition de l'efficacité des choix et des investissements en matière de formation et une condition de la cohérence de ces choix.

Force est de constater que cela suppose une véritable stratégie de changement.

Accompagner efficacement cette stratégie de changement est le défi que la coprésidence française de l'UpM s'est donnée : une action est décidée en faveur d'une « gouvernance » de la formation professionnelle associant les partenaires sociaux.

L'Agenda de la Formation professionnelle organisé en décembre 2008 à Marseille dans le cadre de l'UpM a mis en évidence quelques-uns des chantiers auxquels les pays devraient consacrer leurs efforts : ils peuvent se résumer à une seule problématique : « Comment s'assurer d'un meilleur investissement formation ? » autrement dit comment créer les conditions structurelles d'une formation de qualité en vue de faciliter l'accès à l'emploi et en vue d'améliorer la compétitivité ?

La dimension « Gouvernance » est donc centrale dans la mise en place de ces réformes, car elle vient garantir la nécessaire adéquation avec la demande et rendre souple, efficace et réactif un système ainsi conçu.

2.3 - Quelle « Gouvernance » ?

La **Gouvernance** désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale. Initialement utilisé pour désigner la manière dont un gouvernement exerce son autorité économique, politique et administrative et gère les ressources d'un pays en vue de son développement, le concept de "gouvernance" a ensuite été étendu à la gestion des entreprises et des organismes en général.

La Gouvernance a "pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont maîtrisés et que les ressources sont utilisées dans un esprit responsable". Elle veille en priorité au respect des intérêts des "ayants droit" (citoyens, pouvoirs publics, partenaires, actionnaires...) et à faire en sorte que leurs voix soient entendues dans la conduite des affaires.

Ajoutons finalement que la Commission européenne a fait inscrire sa propre notion de gouvernance dans le Livre blanc de la gouvernance européenne. Ainsi, l'expression

« *gouvernance européenne* » désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.

2.4 – Quelles missions concrètes ?

Les missions que peuvent remplir les partenaires économiques et sociaux en matière de Gouvernance de la Formation professionnelle, sont de plusieurs ordres :

Ils ont tout d'abord une mission à caractère politique ou institutionnel, d'intérêt général, consistant à négocier les cadres réglementaires et à proposer aux gouvernements les mesures susceptibles de répondre aux attentes de leurs mandants. Cette mission inclut une dimension financière susceptible d'être mobilisée par la contribution des salariés et des entreprises, destinée à soutenir les actions de formation visant :

- De futurs actifs qui entrent sur le marché du travail (alternance, apprentissage, insertion dans l'emploi) ;
- Des salariés actifs dans le cadre de la nécessaire évolution des compétences adaptées aux évolutions du (des) marché(s) de l'emploi ;
- Des actifs en mobilité professionnelle à la recherche d'une nouvelle activité ou d'un nouvel emploi (promotion, adaptation, reconversion).

L'implication active des partenaires sociaux contribue à rendre cohérente, souple et performante l'offre de formation : en effet, les partenaires sociaux exercent très concrètement une fonction d'organisation de l'offre de formation :

- Dans son adaptation permanente aux besoins des entreprises et des salariés conformément aux évolutions du marché de l'emploi :
 - Mise en place de mécanismes d'observation sur l'évolution des métiers et des compétences,
 - Intégration d'une démarche d'analyse stratégique des entreprises,
 - Intégration d'outils d'analyse de l'évolution de la demande des entreprises et des salariés en matière de formation,
 - Réalisation d'analyses des situations de travail dans les entreprises,
 - Elaboration de référentiels des compétences et des qualifications tenant compte des éléments précédents,
- Dans sa structuration, consolidation et pérennisation :
 - Négociation et adoption des accords interprofessionnels ou de branches relatifs à l'emploi et à la formation.
 - Participation aux instances de décision ou de consultation (commissions nationales, régionales, locales, participation aux Conseils de perfectionnement et autres commissions)
 - Gestion des fonds de la formation et des organismes en charge de l'ingénierie financière et pédagogique,
 - Participation aux instances de validation des acquis et de diplômes
 - Mise en place et pilotage des instruments de certification des qualifications professionnelles de branche et inter-branches,

- Production de capacités de formation par l'organisation de situations de travail formatrices et par l'organisation de formules d'alternance et d'apprentissage en situation de travail, notamment pour les jeunes.

3-LE PROJET « GOUVERNANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE »:

3.1- Méthodologie de travail

Le Groupe Gouvernance de la Formation professionnelle s'est tout d'abord interrogé sur le type de « livrables » envisageables et, s'agissant d'un travail euro-méditerranéen, sur les différences de conception et de représentation entre pays européens et pays méditerranéens.

Les hypothèses de travail suivantes sont privilégiées :

- Démontrer « en marchant et en partageant » ;
- S'inspirer d'une démarche qui intègre les partenaires sociaux à la Gouvernance de la formation professionnelle d'une manière assez large afin de couvrir plusieurs types de partenariat public/ privé ;
- Positionner une action destinée à valider la démarche, à identifier des axes de travail entre partenaires et à mettre en valeur de bonnes pratiques en matière de Gouvernance publique/ privée de la formation professionnelle ;
- S'ériger en force de proposition

3.2 Public-cible :

Le public-cible est conformé par les acteurs publics et privés amenés à participer à la Gouvernance de la formation professionnelle:

- Ministères en charge de la formation professionnelle ou en lien avec les partenaires sociaux, Agences techniques et organismes publics associés (ingénierie, recherche, centres de formation, etc)
- Partenaires sociaux issus du monde de l'entreprise et des salariés ayant capacité à représenter ces secteurs (Organisations interprofessionnelles, organisations de branche, syndicats inter professionnels et de branche)
- Organismes internationaux, bailleurs de fonds,...

3.3 Elargissement du Groupe de Travail « Gouvernance »

Le travail du Groupe Gouvernance, en charge de la préparation a pris contact avec :

- Les organisations patronales et syndicales des pays suivants : Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Syrie, Jordanie, Liban, Italie, Espagne, pour les informer et les associer à l'élaboration du présent document, ainsi que pour identifier de bonnes pratiques susceptibles d'être présentées lors du Symposium ;
- Outre les organisations mandatées dans le cadre de ce projet, les organisations syndicales et patronales françaises suivantes : CGT, FO, CGPME, MEDEF ;

- Les branches suivantes : Bâtiment, Réparation automobile, Textile, Aéronautique et Spatiale, Electricité et Electronique... ;
- Les organisations internationales ayant une légitimité en matière de formation professionnelle (Fondation Européenne pour la Formation, BIT...).
- Les partenaires économiques et sociaux du Forum de dialogue social euro-méditerranéen en seront informés.

3.4 Mise en place d'une première action

Le Groupe Gouvernance de la Formation Professionnelle a ainsi proposé l'organisation d'un **« Symposium euro-méditerranéen consacré à la Gouvernance »**. Cette manifestation se déroulera à Paris, au siège de l'UIMM, et aura pour finalité de:

- Présenter de bonnes pratiques, préalablement identifiées, existantes tant au Nord qu'au Sud et «capitaliser sur ces expériences» en privilégiant des thématiques dans lesquelles les partenaires sociaux exercent un rôle important en matière de gouvernance de la formation. Ces bonnes pratiques seront identifiées sur la base des points évoqués précédemment en cherchant à couvrir plusieurs des objectifs identifiés ;
- Lancer sur une base volontaire quelques chantiers pilotes illustrant les principes et modalités d'association des partenaires économiques et sociaux à différents niveaux au travers de 3 ou 4 ateliers ;
- Formaliser et proposer aux gouvernements des pays concernés une « Déclaration de la Gouvernance de la formation professionnelle » émanant des partenaires sociaux comportant des propositions et des axes stratégiques **sur la Gouvernance de la Formation professionnelle**.

Le Groupe Gouvernance cherche également à construire une synergie avec toute institution travaillant dans ce champ d'action et ayant une légitimité dans ce domaine, tel que la Fondation européenne de Turin (ETF) et les bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale ou la Commission européenne.

3.5 Objectifs de l'action :

L'objectif général de cette action est de contribuer à la bonne Gouvernance de la Formation professionnelle dans l'espace méditerranéen.

Le Groupe de travail Gouvernance considère que l'implication des partenaires sociaux est de nature à positionner une nouvelle Gouvernance de la Formation qui puisse accompagner les réformes nécessaires aux investissements et au développement du marché de l'Emploi.

Tenant compte de ces considérations, les objectifs assignés à cette première action sont :

- D'organiser un « symposium » consacré à la Gouvernance de la formation professionnelle à Paris en 2010 pouvant réunir les partenaires de plusieurs pays (organisations professionnelles, syndicales et partenaires publics) ;
- D'identifier de bonnes pratiques en matière de Gouvernance pouvant être présentées lors de cette manifestation,

- De présenter, lors de ce symposium, des instruments mis en place dans plusieurs pays par les partenaires sociaux susceptibles de faciliter leur implication dans la Gouvernance de la formation professionnelle (à titre d'exemple, nous citons : Commissions paritaires, Observatoires de Branche, Certifications des qualifications professionnelles, Financement de la formation, Apprentissage...)
- De valider, suite à cette manifestation, un projet expérimental pour la mise en place d'actions destinées à accompagner les partenaires sociaux dans leur implication à la Gouvernance de la Formation professionnelle.
- De rendre compte dans le cadre de l'UpM aux instances euro-méditerranéennes, concernées, en particulier les sommets ministériels.
- D'ouvrir un dialogue avec les bailleurs de fonds intervenant dans le champ de la formation professionnelle pour étudier la pérennisation des démarches de bonne Gouvernance.